

Journée d'étude

Jeudi 5 octobre 2023

Retour sur les 10 ans du nouveau Code de la nationalité : constats et perspectives d'avenir



Dix ans après l'entrée en vigueur de la dernière grande réforme du Code de la nationalité, l'ADDE propose, le temps d'une journée, de faire le point sur sa mise en œuvre pratique.

Par la loi du 4 décembre 2012, le législateur a réformé en profondeur les procédures d'accès à la nationalité pour les adultes essentiellement, limitant celles-ci à deux formes : la déclaration et la naturalisation (avant qu'une troisième procédure, la possession d'état de Belge ne soit plus tard réintroduite). La condition d'intégration, supprimée par le passé, est réapparue déclinée sous trois axes : l'intégration sociale, linguistique et économique. Mais l'innovation majeure de la réforme réside probablement dans le mode de preuve documentaire instauré pour la majorité des conditions d'acquisition de la nationalité. Par ailleurs, les cas de déchéance et de faits personnels graves ont été précisés. Les règles qui régulent l'attribution de la nationalité aux enfants n'ont été, quant à elles, que peu impactées par la réforme mais la jurisprudence s'est néanmoins développée sur cet aspect de la matière.

Désormais, la réglementation en matière de nationalité s'appuie sur de nombreuses autres matières juridiques. L'on pense notamment au droit des étrangers, mais aussi au droit social ou au droit de l'enseignement.

En raison de la structure fédérale de l'État belge, ces matières sont réglées par différents niveaux de pouvoir, qu'il s'agisse du niveau fédéral, de celui des Communautés ou des Régions, avec pour conséquence de présenter un droit de la nationalité hétérogène.

Au niveau de la procédure d'introduction des demandes de nationalité, la mission de l'administration communale a été renforcée. Ce qui en pratique questionne parfois la perméabilité de la frontière entre les rôles de chacun des acteurs constituant la trilogie instaurée par le Code de la nationalité : la commune, le parquet et le juge.

Pour ces raisons entre autres, cette réforme a soulevé et soulève encore de nombreuses questions d'interprétation et autres difficultés de mise en œuvre. Celles-ci ont donné lieu à une jurisprudence foisonnante à tous les degrés de juridiction, de la première instance jusqu'au niveau constitutionnel.

Grâce au regard d'experts et d'acteurs clés de la matière, cette journée d'étude sera l'occasion de revenir sur la philosophie qui a guidé la réforme mais aussi de présenter l'éclairage apporté par la jurisprudence et de rendre compte des zones d'ombre qui demeurent. Elle sera également le moment de réfléchir aux éventuelles évolutions futures qui devraient être initiées en la matière.

Programme

08h30 : Accueil

09h00 : Mot de bienvenue

Julien Wolsey, avocat au barreau de Bruxelles et président de l'ADDE asbl

09h10 : La philosophie de la réforme de 2012

Bernadette Renauld, référendaire à la Cour constitutionnelle

09h30 : Le système de preuve documentaire dans les demandes de nationalité

Patrick Wautelet, professeur à l'ULiège

10h00 : Pause-café

10h20 : La neutralité du séjour

Céline Verbrouck, avocate au barreau de Bruxelles

10h50 : L'intégration sociale, linguistique et économique

Sarah Janssens et Pascal Vanwelde, avocats au barreau de Bruxelles

11h30 : Perte, déchéance et recouvrement de la nationalité

Pierre Robert, avocat au barreau de Bruxelles

11h50 : Séance de questions - réponses

12h10 : Pause lunch

13h10 : Questions relatives à l'attribution de la nationalité

Catherine de Bouyalski, avocate au barreau de Bruxelles

13h40 : État des lieux de la jurisprudence en matière de nationalité

Laurent Weyers, juge au Tribunal de la famille de Bruxelles

14h10 : La nationalité en chiffres

Nathalie Vanparys, Myria

14h25 : Séance de questions - réponses

14h40 : Pause-café

15h00 : Table ronde en présence d'acteurs institutionnels et de terrain

En présence de: Andréa Harmegnies et Nathalie Dumont – Substituts du Procureur du Roi de Bruxelles, Jennifer Schira - juriste à l'Autorité centrale de la nationalité, Elodie Ponthière – cheffe de la cellule appui juridique – service population et état civil de Namur, Kristien Sacré – juriste de l'AGII, Laura Evrard - BAPA Via

16h10 : Le mot de la fin

Jean-Yves Carlier, professeur à l'UCLouvain

16h30 : Clôture des travaux

Retour sur les 10 ans du nouveau Code de la nationalité : constats et perspectives d'avenir



Informations pratiques

Droits d'inscription : 120€

Travailleurs d'asbl et abonnés à la Revue du droit des étrangers : 100€

Avocats stagiaires et étudiants : 90€

Paiement : à la réception de votre inscription, vous recevrez une facture avec une communication structurée.

Agrément :

La formation est agréée par l'OBFG et donne droit à 6,5 points de formation. Une demande d'agrément a également été envoyée à l'Institut de formation judiciaire (en vue de la prise en charge des frais d'inscription des magistrats*).

Formulaire d'inscription :

Toute personne désireuse de participer à la journée de formation est invitée à remplir le formulaire d'inscription **au plus tard le mercredi 4 octobre à 16h00.**

S'inscrire à la formation ici

Lieu de la formation :

Maison des associations internationales (M.A.I)

Rue de Washington, 40

1050 Ixelles

Contact :

Tél : 02/227 42 42

Email : secretariat@adde.be

* L'IFJ ne prend pas en charge les frais des personnes inscrites mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue (indiquer son nom et ses fonctions sur la liste des présences à la place du collègue remplacé).